

Les tailles des poissons

La DDTM met à jour de façon périodique les règles concernant la pêche sur le littoral ; le traitement des prises ainsi que la taille des poissons sont réglementés.

Le document édité par cet organisme est joint à cette édition de votre "Echo des Estuaires".

Vous pouvez en outre aller le consulter sur le site de la DDTM à l'adresse suivante :

<http://www.charente-maritime.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime/Peche-de-loisirs/Tailles-minimales-et-marquage>



Annonces

Mr et Mme Millote vendent leur carrelet situé à Le Vergeroux Appeler le 06 50 25 55 58

- Mr Boireau vend son carrelet situé à Fouras Nord, côte du Cadoret Appeler le 06 31 68 36 97

- Mr Stéphant vend son carrelet situé à l'île Madame Nord . TEL : 06 68 84 12 31

- Mme Lassignardie vend son carrelet : N° 17 corniche de la conche du Chay à Royan tel : 06 83 32 72 20

- Mr Moreau vend son carrelet situé plage sud à Fouras. Le contacter au 05 49 29 43 79.

- Achat de carrelet

- Mr Tomine (05 46 09 49 39) désire acheter un carrelet dans le secteur de Fouras

La recette de tante Yvonne

Beignets de sardines farcies

Préparer la pâte à beignet avec 100 g de farine, 2 jaunes et 2 blancs d'oeuf et un peu de sel.

Pendant que la pâte repose, préparer les sardines : les ouvrir en deux, faire une beurre d'escargot avec une gousse d'ail hachée menu malaxer avec deux cuillerées de beurre et une cuillère à café de persil, ajouter sel poivre et un peu de chapelure ; farcir les 1/2 sardines et le recouvrir avec l'autre moitié.

Passer dans la pâte et frire doucement.

Servir avec un beurre citronné et persillé

Bon appetit Tante Yvonne

Le bureau de l'association serait heureux d'être informé (tel :06 62 06 85 39) du devenir de ces annonces et particulièrement quand elles ont abouties.

Pour toutes ces annonces les personnes intéressées (acheteur et vendeur) prennent contact entre elles. En cas d'accord, elles doivent en référer à la DDTM pour que cette mutation entre dans le cadre réglementaire établi.

Les journées européennes du patrimoine sont fixées au samedi 14 et dimanche 15 septembre ; Ceux qui le désirent pourront ouvrir leur installation aux visites au nom de l'association



L'Echo des Estuaires

N° 41
Sept 2013

Sommaire :

Editorial

*Le mot du président
Nouveaux emplacements
Visite à Pornic
Quelques nouvelles et annonces
Réglementation
Annonces*

*La recette de tante Yvonne
Rillettes de poisson*



Association Départementale pour la Défense de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition

Editorial

Le mot du président

Après un printemps pourri, nous avons eu le plaisir et le bonheur de vivre un bel été qui se poursuit d'ailleurs au moment où j'écris ces lignes. J'espère donc que vous avez su mettre à profit ces moments privilégiés pour passer de belles journées sur vos carrelets. J'espère également, bien entendu, que le poisson était au rendez-vous. D'après certaines rumeurs qui sont parvenues à mes oreilles, en certains endroits, ce fut pas mal.

Depuis notre dernier Echo du mois de juin, la vie de l'association s'est poursuivie sans discontinuer. Au sommaire de ce 41^{ème} Echo, vous trouverez :

- la mise à disposition de 40 nouveaux emplacements par la DDTM en collaboration avec l'association

- Le compte-rendu de la visite effectuée par des représentants du bureau de l'association auprès de nos confrères de la cote de Jade.



- Le rappel de la réglementation concernant les tailles des poissons, crustacés et coquillage permis à la pêche
- Quelques nouvelles et annonces

Notre prochain rendez-vous sera pour la fin de l'année.

Bonne pêche et bon vent à tous.

Jean Louis Martin



Siège social : Mairie, square Guy RIVIERE 17730 Port des Barques
Adresse postale : 35 rue du phare 17330 Port des Barques
Tél : 05.46.84.85.39

email : president@carrelets-charentais.com
site web : <http://www.carrelets-charentais.com>



Nouveaux emplacements

La politique des emplacements à la DDTM

Nous vous avons rendu compte de la réflexion intense menée depuis plus d'un an par la DDTM sur les emplacements mis à disposition pour la reconstruction ou la construction de carrelets. Une étude initiée auprès d'un bureau d'études spécialisées (bureau Egis-eau) a conclu à une redéfinition des secteurs susceptibles d'être compatibles à la présence de carrelets c'est-à-dire ne présentant aucun danger particulier pour eux-mêmes et pour les structures arrière en cas d'évènements climatiques majeurs. Comme nous vous l'avons déjà dit, cette redéfinition s'est effectuée avec notre participation aux discussions et les conclusions ont été établies avec notre aval, conscients que si certaines décisions difficiles ont été acceptées, c'est parce que notre crédibilité en dépendait et qu'en retour certaines avancées non négligeables ont pu être obtenues.

C'est ainsi que des possibilités d'implantations nouvelles ont été actées en différents endroits et proposées en priorité aux amodiataires d'emplacement non reconstruisible, particulièrement à ceux ayant subis la déconstruction de leur carrelet à Angoulins et à Chate-laillon.

40 emplacements ont ainsi pu être dégagés dans les communes suivantes : Ile d'Aix (1) ; Angoulins (7) ; Arvert (1) ; Esnandes (1) ; Fouras (6) ; Le Vergeroux (1) ; Port des Barques (2) ; Royan (1) ; St Palais sur Mer (3) ; St Georges d'Oléron (2) ; St Laurent de la Prée (2) ; Yves (13).

Les avis de disponibilité ont été envoyés aux amodiataires concernés qui devront faire acte de candidature avant le 27 septembre. La commission d'attribution (à laquelle l'association participe) se réunira dans la foulée pour l'examen des candidatures et l'attribution d'emplacement.

Les emplacements non demandés seront alors à nouveau proposés pour des candidats éventuels.



Visite à Pornic

A l'AG 2012 nous avons eu le plaisir d'accueillir le Président et quelques membres du bureau de l'association des « pêcheries de la côte de Jade ». Cette association, située à Pornic, comprend 39 adhérents sur une soixantaine de pontons-carrelets installés sur la côte de Jade, c'est une association très dynamique qui entreprend : manifestations et autres activités....

Entre les deux présidents, M. Jacques Alain Guiho et M. Jean Louis Martin, le lien ne s'est pas rompu, ce qui fait que notre président a reçu une aimable invitation pour venir admirer leurs « pêcheries » (ils disent comme cela dans le Pays de Retz!).

Le 6 Juillet, M. Martin accompagné, de son secrétaire, de sa secrétaire adjointe, de son webmestre, est parti pour La Boutinardière sur la commune de Pornic.

La région est magnifique : un beau soleil, une côte rocheuse formant de jolies criques sablonneuses et ; accrochés sur ces roches : des pêcheries.

Après un accueil chaleureux par le Président et des membres de son bureau nous sommes partis visiter leurs pêcheries. En suivant le chemin douanier qui surplombe la mer.



Nous sommes immédiatement surpris par le système d'accroche des filets. Ils sont suspendus à 4 bras en bois pour les plus traditionnels ou en métal, on dirait de grosses araignées guettant leur proie. Les cabanes sont toutes couleur bois ou noir : pas de jolies teintes comme par chez nous.

Chaque propriétaire fait preuve d'astuce pour s'adapter à la configuration du paysage, le premier visité a installé un bras télescopique pour aller chercher la mer au plus loin.

Un autre, a un moulinet double : un pour lever le filet, l'autre pour le contre poids.

Une pêcherie n'a pratiquement pas de passerelle, tellement le rocher où elle est ancrée tombe à pic dans la mer.

Une autre est aménagée pour une famille avec de jeunes enfants : place au confort et à la sécurité.

Et puis il y a la plus originale, la cabane a une cloison amovible qui agrandit et aère l'espace de convivialité, protégeant les pêcheurs du regard des passants sur le chemin douanier.

Le plus surprenant a été conçu et breveté par un architecte...il est fait à base de palettes !

À midi nous avons déjeuné à l'auberge de « la fontaine



aux bretons », un délicieux repas, pour un prix raisonnable, dans un décor superbe, cela nous a permis de parler...pêcherie !, du fonctionnement de nos différentes associations, on a même envisagé de regrouper plusieurs associations de pêcheurs aux carrelets, grandes ou petites au sein d'une « fédération, » pour être plus représentatif, et bien sûr pour la convivialité et l'entraide. Nous avons aussi parlé d'animations : la journée du patrimoine. Ils ont organisé « la nuit des «pêcheries » », c'est une déambulation artistique qui s'est passée le 15 Juin, avec le programme suivant: « suivez le



sentier des douaniers, pour découvrir de lecture musicale en performance théâtrale, d'œuvres insolites, en voyages sonores, de créations lumineuses en sonorités abyssales.... ». J'ai vu l'œil de notre président s'éclairer...pourquoi pas chez nous, certains sites s'y prêtent, comme l'île Madame, Fouras, voire la côte de Piedemont ???

Après cette journée instructive et conviviale, le dernier pot de l'amitié nous a tous réunis chez le président, il ne restait plus qu'à reprendre la route avec de belles images dans la tête.

Quelques nouvelles et annonces

1 - Un certain nombre de propriétaires de carrelet situés au Puits de l'Auture, commune de St Palais sur mer, ont reçu un courrier de la part de la DDTM, dénonçant l'utilisation d'une ligne électrique alimentant leur installation en inobservation de la réglementation en vigueur interdisant pour des mesures de sécurité l'électrification sur le domaine public maritime. L'obligation leur a alors été faite de supprimer leur branchement sous un mois sous peine de la perte de leur AOT.

Ces branchements électriques avaient déjà fait l'objet de discussion, il y a quelques années avec la DDTM. Défendant ce principe en vigueur depuis de nombreuses années sans incident, nous avons du faire machine arrière devant l'argument incontournable de la sécurité, au nom du principe de précaution qui venait d'être établi dans la constitution.

Nous ne pouvons donc pas à nouveau intervenir, cette interdiction étant actée définitivement depuis ce moment-là. Les propriétaires concernés devront donc s'exécuter.

Nous leur rappelons toutefois qu'ils ont la possibilité de contourner cette interdiction, d'une manière tout à fait légale en utilisant comme source d'énergie un panneau solaire alimentant des batteries. Quelques pontons possèdent une telle installation

2 - Les médias nous veulent toujours du bien. M6, FR 3, Sud-ouest, le littoral ont manifesté leur intérêt, une fois de plus, pour nos structures. Nous avons essayé, à chaque fois, de bien vous représenter. Certains articles et émissions sont déjà parus et d'autres paraîtront dans un proche avenir. Merci à ceux qui ont bien voulu participer à ces échanges ;

3 - De nombreuses demandes de location d'un carrelet, le temps d'une marée, nous parviennent continuellement. La location officielle avec annonce dans la presse est bien entendu interdite, comme vous le savez. Mais il n'est pas interdit de prêter son carrelet moyennant une petite rétribution en guise de participation à l'entretien du ponton. Donc, si des propriétaires de carrelet sont disposés à mettre en place cette pratique, nous dirigerons vers eux les demandes. Nous contacter au 06 62 06 85 39